

<https://www.snetap-fsu.fr/Dotation-Assistants-d-Education.html>



Dotation Assistant·es d'Éducation

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AED -



Questions
réponses

Date de mise en ligne : jeudi 30 juin 2011

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question

Notre directeur d'[EPELFPA](#) veut justifier le licenciement d'un assistant d'éducation par une baisse des crédits générale du [MAAP](#) pour l'ensemble des assistants d'éducation de France et de Navarre, est-ce vrai ?

Réponse

1. Les crédits pour les [AE](#) sont attribués par année civile... On ne connaît donc pas ceux alloués pour n+1, quant à ceux de l'année n, ils doivent permettre de terminer l'année civile dans les mêmes conditions qu'elle a commencé...
2. Il s'agit en effet de crédits et non de postes.
3. Les crédits alloués pour 1 AE ne permettent pas de financer en totalité le coût (salaire + charges), le différentiel est de l'ordre de 150 €/mois/agent et est pris en charge par les établissements ce qui n'est bien-sûr pas normal et que certains établissements ont tendance à ne plus accepter... ce qui peut entraîner une baisse du nombre d'AE (l'établissement n'embauchant qu'à hauteur des crédits dont il dispose).